

COTISATION SNHF POUR L'ANNEE 2010 A P P E L

FICHE A NOUS RETOURNER COMPLETEE

Société
Adresse
N° d'adhérent SNHF

Nous vous remercions de nous retourner cet appel de cotisation accompagné du règlement correspondant à l'ordre de la SNHF. Vous recevrez par retour du courrier une facture et les vignettes 2010.

En cas de changement : veuillez nous préciser votre nouvelle adresse postale
Madame, Mademoiselle, Monsieur
Qualité.....
Adresse
.....

Collège 2

Associations		
de 2 à 50 membres	37 € x 2	74€
de 51 à 100 membres	37 € x 3	111 €
de 101 à 200 membres	37 € x 5	185 €
de 201 à 300 membres	37 € x 8	296 €
de 301 à 400 membres	37 € x 10	370 €
de 401 à 500 membres	37 € x 11	407 €
de 501 à 600 membres	37 € x 12	444 €
de 601 à 800 membres	37 € x 13	481 €
de 801 à 1 000 membres	37 € x 15	555 €
de 1 001 à 1 500 membres	37 € x 17	629 €
de 1 501 à 2 000 membres	37 € x 19	703 €
de 2 001 à 3 000 membres	37 € x 22	814 €
Au-delà de 3000 membres chaque cas sera étudié en particulier		
Pour les regroupements d'associations (type ARF) à la condition que leurs associations soient toutes adhérentes à la SNHF et à jour de leur cotisation.	37 € x 1	37 €

Lycée horticole et C.D.I.	74 €
Associations diverses	370 €

Nombre d'adhérents pour l'année 2009 :

Au-delà de 3 000 membres :

Le Bureau étudiera chaque cas particulier avant de présenter le dossier, pour approbation, au Conseil d'Administration de la SNHF.

Règlement par Chèque n°: Banque.....
en date du.....Signature

Adresser à : S.N.H.F. Service comptabilité
84, rue de Grenelle
75007 Paris